



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 09 février 2021

-
1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 08 décembre
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Présentation du rapport d'activité de la CCBE par Roger Valtat
 4. Cession de bail emphytéotique SEMCODA/SDH
 5. Place de la Maison Rouge
 6. Questions diverses
-

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 15 ; votants : 17

En l'absence de Madame BARANI Marie-Pierre, Maire de Châbons, la séance est présidée par Monsieur CHARLETY Philippe, 1^{er} adjoint

Convocation : le 04 février 2021

Membres présents : Mesdames et Messieurs CHARLÉTY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis, GONIN Nicole, PELLERIN Annick, COMBET Stéphane, VIAL Ludivine, GUILLERMIN Romuald, LACROIX Franck, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, MEYER Sylvie,

Membres absents excusés : BARANI Marie-Pierre ; COMBALOT Christelle ; OBERLIN Caroline donne pouvoir à CHARLETY Philippe ; BRECHET Alexandre donne pouvoir à BOZON Pierre.

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal en date du 12 Janvier

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du Conseil en date du 12 Janvier à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

3. Présentation du projet de territoire et du rapport d'activité de la CCBE

Présentation par M. Roger Valtat, Président de Bièvre Est et M. Dominique Roybon, 3^{ème} Vice-Président à la cohésion sociale et l'animation du territoire. Les documents de présentation sont annexés à ce compte-rendu.

4. Cession de bail emphytéotique SEMCODA/SDH

La SEMCODA, bailleur social, souhaite se désengager du Sud-Isère pour se recentrer sur l'Ain et le Nord-Isère. Elle a donc entamé un processus visant à céder ses baux à des bailleurs sociaux locaux. Nous avons reçu le courrier ci-dessous de la part de la SEMCODA concernant l'immeuble « **Le Vallon** » :

« La ville de Châbons et la SEMCODA ont signé le 13 Septembre 2017 un bail emphytéotique administratif portant sur les parcelles AB 287, 288, 289, 290, 291, et 462, et conférant au preneur les droits réels sur les biens confiés.

Conformément à la possibilité qui lui est donnée, en vertu du bail susvisé, de valoriser les éléments domaniaux qui lui sont donnés en réalisant toutes constructions autorisées par les documents d'urbanisme, la SEMCODA a initié le développement d'une opération immobilière dénommée Le Vallon, représentant 20 logements collectifs, 20 garages boxés et un local collectif pour une surface globale de 1920 m² SDP environ.

Par la présente, et conformément aux dispositions de l'article L. 1311-3 du code général des collectivités territoriales, en qualité de preneur dudit bail, je vous informe vouloir le céder en totalité, ce qui emporte la cession des immeubles construit sur l'assiette du bail, au profit de : La société anonyme à conseil d'administration dénommée « SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT » SDH, dont le siège social est à Echirolles (38130), 34 Avenue de Grugliasco, identifiée sous le numéro SIREN 058 502 329 et immatriculée au RCS de la ville de Grenoble.

Cette cession de droits réels ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation préalable de la ville de Châbons. La cession est dispensée de publicité préalable. » Un acte notarié sera réalisé.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour cette cession.

L'adjointe aux affaires sociales, Madame ORTUNO Michelle, évoque le fait que la Commune n'a plus de droit de regard sur l'attribution des logements sociaux, cela ayant été reprise par la Préfecture. Le Conseil Municipal s'accorde à dire qu'il faudrait pouvoir renouer un lien et avoir des correspondants avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la Commune pour pouvoir être consulté pour les attributions des logements, car énormément de demandes des habitants de la commune (premier logement ou événements familiaux).

En prenant en compte cet aspect, le Conseil Municipal procède au vote. 12 élus s'abstiennent, 5 votent pour, la cession du bail est adoptée à la majorité des voix.

6. Place de la Maison Rouge

La délibération prise lors du dernier conseil municipal concernant la Place de la Maison Rouge doit être modifiée pour donner les prix HT (les prix étaient TTC). **Il est donc demandé au Conseil de redélibérer sur le plan de financement ci-dessous du Projet d'Aménagement de la Place :**

Autofinancement communal	65 834,50 € HT
Subvention Etat (Detr)	94 047,50 € HT
Autres subventions	28 214 € HT
TOTAL	188 095,50 € HT

Le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

7. Questions diverses

Denis Rivière, 5^{ème} adjoint :

- DETR Place de la Maison Rouge : le dossier de demande de subvention a été retourné par la préfecture car il manquait des éléments (notice sécurité). Il sera renvoyé cette semaine.
- Place de la Maison Rouge : un relevé topographique a été réalisé cette semaine par Alp'études
- Voirie : marché relancé (échéance 12/03/2021) pour la période 2021-2024

Pierre Bozon, 3^{ème} adjoint :

- Entreprise Glénat a purgé les deux façades (principale et parking Le Vallon) et a refait les deux casquettes pour sécuriser l'entrée dans l'église. Un ingénieur structure est passé et a confirmé que les IPN n'auraient pas besoin d'être remplacés. Une réouverture au public devrait pouvoir être envisagée.